

Décision Générale colonial

Décision n° 409 Promotion.

n° 409

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 23 décembre 1913
Numéro JO n° 206 du 31/12/1913	Date du numéro 31 décembre 1913

TEXTE INTÉGRAL

pour compter du 17 janvier 19184, les Brigadiers des Douanes Thomas et Guilliot bénéficieront chacun d'une augmentation de traitement colonial de 80 fr. par an.